

VILLE DE BEAUMONT LES VALENCE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

1° DEMISSION DE Mme BONIFACJ ET INSTALLATION DE Mme PERRIER

Mme Karen BONIFACJ a remis sa démission de conseillère municipale au Maire qui l'a acceptée. Conformément à la loi, M. le Maire a demandé à Mme Claudine PERRIER de la remplacer et l'a installée en qualité de Conseillère Municipale.

2° -BUDGETS ANNEXES DECISIONS BUDGETAIRES

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les documents budgétaires suivants :

- Le Compte Administratif 2007 du budget annexe « Nouveaux Lotissements Communaux » ; le Conseil Municipal a également prononcé sa clôture définitive.
- Le Budget Primitif 2007 du budget annexe « LOTISSEMENT ARTISANAL SIRIUS III »

3 – LOTISSEMENT VEGA – PRET RELAIS DE 1 500 000 € - DEXIA CREDIT LOCAL

Afin d'assurer le règlement des factures et mémoires de travaux liés aux travaux d'aménagement du lotissement VEGA dans l'attente de l'encaissement des produits des ventes de parcelles, le Conseil Municipal a approuvé, par 19 voix pour et 6 abstentions (le groupe d'opposition) la réalisation d'un prêt relais de 1 500 000 € auprès de DEXIA CREDIT LOCAL. Ce prêt sera consenti pour une durée d'un an et remboursable à tout moment sans indemnité ou pénalité.

4 – LOTISSEMENT VEGA – VENTE DE LOTS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les ventes de parcelles ci-après dépendant du lotissement VEGA, soit :

LOT	SURFACE	PRIX € HT	ACQUEREURS
N° 6	957 m ²	95 700	M. David MOTOS
N° 9	959 m ²	95 900	M. Pascal MARCEAUX
N° 10	948 m ²	94 800	M. Orhan AYDIM
N° 16	1285 m ²	128 500	M. FAKRIM
N° 17	1118 m ²	111 800	M. TEYSSIER – Mme GERENTE

5 – LOTISSEMENT SIRIUS III – VENTE DE PARCELLES

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les ventes de parcelles ci-après dépendant du lotissement artisanal et commercial SIRIUS III, soit :

Lieudit « PLATEL » section ZE N° 383

N° LOT	Superficie	PRIX HT m²	PRIX TOTAL HT	NOM DE L'ACQUEREUR
12	1075 m²	20 € HT	21 500 € HT	M. Thierry CABRET
13	1806 m²	20 € HT	36120 € HT	Syndicat Mixte Bassin Versant VEORE
14	1187 m²	20 € HT	23 740 € HT	M. Sébastien LATTIER
15	2802 m²	20 € HT	56 040 € HT	M. FERREIRA – LEITE

6 – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN A M. CLOT

Par 19 voix pour, 2 voix contre (MM. POMAREL et MARTIN) et 4 abstentions (MM. SABATIER, B. VALETTE, Mmes PERRIER et PETIT), le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'une bande de terrain, d'une superficie de 256 m² pour le prix de 2048 €, à M. CLOT, afin de pouvoir passer une conduite d'eaux usées pour relier les services techniques municipaux au réseau d'assainissement collectif communal.

7 – TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT – EXONERATION POUR CONSTRUCTION DE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Afin de favoriser la construction d'ouvrages, sains et confortables, dont les impacts sur l'environnement, évalués sur l'ensemble de leurs cycles soient aussi favorables que possible et qui s'inscrivent dans une perspective de Développement Durable, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'exonération totale de la Taxe Locale d'Équipement aux constructions qui bénéficieront du label ou certification Haute Qualité Environnementale. Cette mesure s'appliquera sur l'ensemble du territoire communal et à toutes les constructions répondant aux critères ci-dessus exposés.

8 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé des subventions aux associations suivantes :

- Chorale CANTAVIOURE (participation au Concert du 29/06/07) : 150 €
- Comité de Jumelage (venue de footballeurs de VETROZ) : 200 €
- Ecole Pierre Mendès France (déplacements scolaires) : 360 €

9 – CONVENTION CDG – ARCHIVISTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention passée avec le Centre Départementale de la Drôme pour la Fonction Publique Territoriale prévoyant la mise à disposition de la commune des services d'un archiviste pour traiter les archives communales, soit 4 jours par an.

10 – SERENIDES « LE BEAU MONT » TAXES FONCIERES 2007

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à émettre un titre de recettes de 2184 euros correspondant au montant de la taxe foncière dû par les Sérénides pour l'année 2007 à l'encontre du CCAS. Ce dernier pourra recouvrer cette somme auprès des Mutuelles de la Drôme qui gère cet équipement social.

11 – ELECTRIFICATION RURALE – EXTENSION DU RESEAU BTA

Afin de réaliser l'extension du réseau BTA au poste « Route de Crest » afin d'alimenter un habitat collectif, la commune a approuvé le dossier technique établi par le SDED ainsi que son plan de financement, soit :

Dépenses prévisionnelles TTC :	16 400,00 €
Dont rémunération de maîtrise d'œuvre d'un montant définitif de 591,39 €	
(devis HT x 4% x TVA)	

Plan de financement prévisionnel : (travaux et maîtrise d'œuvre)

<u>Financement mobilisé par le SDED :</u>	65,00%	10 660,00 €
Participation communale	18,61%	3 052,04 €
Récupération TVA par maître d'ouvrage	16,39 %	2 687,96 €

Le montant de la participation communale sera recouvré auprès du promoteur de cet habitat collectif.

12 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1° CLASSE

Afin de pouvoir faire face aux nouvelles charges des services administratifs causées par la réforme du traitement des dossiers liés à l'occupation des sols (permis de construire) et à diverses modifications de situation parmi les agents de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1° Classe. Ce poste sera pourvu au 1° Décembre par voie de mutation d'un agent venant d'une autre commune.

13 – REGULARISATIONS FINANCIERES

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les régularisations financières suivantes :

- Budget Général de la Commune : Décision Modificative N° 2
- Paiement de factures en section d'investissement

14 – QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTIONS DE M. POMAREL

M. POMAREL demande ce que sont devenues les chaînes de la Tour.

M. le Maire lui répond qu'elles ont disparu et qu'une réflexion est en cours pour les remplacer par des barrières.

M. POMAREL souhaite avoir des explications sur l'organisation de l'accueil du PERI SCOLAIRE.

M. le Maire lui répond que dans un souci d'apporter plus de confort et de sécurité aux enfants des écoles maternelles (éviter notamment les trajets en minibus du Relais Assistantes Maternelles aux écoles maternelles de la commune), la Municipalité a décidé d'organiser cet accueil du matin et du midi directement dans chaque école maternelle.

Mme PERRIER attire l'attention du Maire sur le fait qu'il semblerait qu'il soit interdit de réaliser des activités pédagogiques dans une salle de restaurant scolaire.

Enfin, M. POMAREL suggère de remettre la Médaille de la Commune à M. Sébastien CHABAL. M. le Maire lui répond qu'il y est favorable et donne lecture du courrier qu'il a adressé à M. CHABAL le 18/09/2007 l'assurant du soutien de toute la communauté beaumontoise et l'invitant à une manifestation d'amitié lorsqu'il sera plus disponible. M. le Maire attend désormais la réponse de M. CHABAL.

INTERVENTION DE M. SABATIER

M. SABATIER demande la remise en place de la grille située sur le côté ouest du Gymnase Marcel Cerdan.
